

TRAILS DE BOZEL MONT JOVET 2022

REGLEMENT

Organisation

Les Trails de Bozel Mont-Jovet 2022 sont organisés conjointement par Val Vanoise Tourisme et SiBo Conseil. Cette nouvelle édition se déroulera le weekend des 18 et 19 juin 2022.

Les épreuves

- Les courses enfants ;
- La Marche gourmande : 6km, 270m D+ ;
- Trail des hameaux de Bozel : 9,3km, 550m D+ ;
- Trail des Bois: 20km, 1400m D+ ;
- Trail des crêtes du Mont Jovet : 32km, 2150m D+ ;
- Maratrail du Mont-Jovet : 41km, 2750m D+.

Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude. **Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.**

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription pour une autre course des Trails de Bozel. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à s.bonnet@siboconseil.fr ou par courrier à :
«SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1 mois avant la course.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

Mise hors course

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

Éthique et environnement

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes. Le premier de chaque catégorie sera récompensé (**si au moins 10 coureurs dans la catégorie**)

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Conditions d'admission

- Pour les licenciés :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisation se réserve le droit de refuser un justificatif non valide.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à **la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Réglementation FFA

Les Trails de Bozel Mont-Jovet se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

Règlement « Marche Gourmande »

Samedi 18 Juin 2022

Limite Marcheur : 100

La Marche Gourmande étant une randonnée non chronométrée, elle est ouverte à toute personne (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous leur responsabilité)

Inscriptions

Tarif : 15€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la Marche, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks), le repas d'un chef étoilé (si disponible).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 18 juin 2022 de 14h à 15h30 à la Salle Polyvalente de Bozel. Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la Marche. Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la Marche.

Information parcours

- ✓ Départ : Villemartin
- ✓ Arrivée : Place de la Mairie de Bozel
- ✓ Heure de départ : 16h00
- ✓ Distance : 6km | Dénivelé : 270m D+

Ravitaillements solides et liquides

- ✓ Tincave (km 3), ravitaillement
- ✓ Dégustation à l'arrivée réalisée par un chef étoilé (sous réserve de disponibilité)

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical dans le car, au départ et au ravito.

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Règlement Trail «Trail des Hameaux de Bozel»
Samedi 18 Juin 2022
Limite coureurs : 300

Le Trail des Hameaux de Bozel est ouvert à toute personne née en 2006 et avant (catégorie « Cadet » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarif : 10€ avant le 1^{er} Juin puis 15€ Après le 1^{er} juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 18 juin 2022 de 14h à 17h30 à la Salle Polyvalente de Bozel.

Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course.

Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

Briefing OBLIGATOIRE

15 min avant la course, Place de la Mairie

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Lac de Bozel
- ✓ Heure de départ : 18h00
- ✓ Distance : 9,3km | Dénivelé : 550m D+
- ✓ Temps limite de course : 2h30 (soit 20h30)

Ravitaillements solides et liquides

- ✓ Ravitaillement liquide à mi-parcours
- ✓ Ravitaillement liquide/solide à l'arrivée

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour le ravitaillement d'arrivée**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

Règlement Trail «Trail des Bois»

Dimanche 19 Juin 2022

Limite coureurs : 250

Le Trail des Bois est ouvert à toute personne née en 2000 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarif : 15€ avant le 1^{er} Juin puis 20€ Après le 1^{er} juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 18 juin 2022 de 14h à 18h00 et le dimanche 19 Juin 2022 de 6h à 8h30 à la Salle Polyvalente de Bozel.

Départ de la navette à 8h.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course.

Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

Briefing OBLIGATOIRE

15 min avant la course, Montagny sous l'Arche de Départ

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Montagny
- ✓ Heure de départ : 09h00
- ✓ Distance : 20km | Dénivelé : 1400m D+
- ✓ Temps limite de course : 4h30 (soit 13h30)

Ravitaillements solides et liquides

- ✓ Champey (km 7), ravitaillement liquide/solide et Barrière Horaire à 10h45.
- ✓ Bois de la Cour (km14), ravitaillement liquide/solide et Barrière Horaire à 13h30.

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

**Règlement Trail « Trail des Crêtes du Mont-
Jovet » Dimanche 19 Juin 2022
Limite coureurs : 200**

Le Trail des Crêtes du Mont-Jovet est ouvert à toute personne née en 2000 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarif : 30€ avant le 1^{er} Juin puis 35€ Après le 1^{er} juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 18 juin 2022 de 14h à 18h00 et le Dimanche 19 Juin 2022 de 5h15 à 6h30 à la Salle Polyvalente de Bozel.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course.

Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

Briefing OBLIGATOIRE

15 min avant la course, PLACE de la MAIRIE

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Lac de BOZEL
- ✓ Heure de départ : 07h00
- ✓ Distance : 32km | Dénivelé : 2150m D+
- ✓ Temps limite de course : 7h (soit 14h)

Ravitaillements solides et liquides

- ✓ Bois de Tincave (km 9), ravitaillement et Barrière Horaire à 9h15.
- ✓ Refuge du Mont-Jovet (Km20), ravitaillement et barrière horaire à 11h30
- ✓ Bois de la Cour (km26), ravitaillement

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Règlement Trail « Maratrail du Mont-Jovet »

Dimanche 19 Juin 2022

Limite coureurs : 200

Le **Maratrail du Mont-Jovet** est ouvert à toute personne née en 2000 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarif : 40€ avant le 1^{er} Juin puis 45€ Après le 1^{er} juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 18 juin 2022 de 14h à 18h00 et le Dimanche 19 Juin de 5h15 à 6h30 à la Salle Polyvalente de Bozel.

Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course.

Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

Briefing OBLIGATOIRE

15 min avant la course, place de la Mairie de Bozel

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Lac de Bozel
- ✓ Heure de départ : 07h00
- ✓ Distance : 41km | Dénivelé : 2750m D+
- ✓ Temps limite de course : 8h (soit 15h)

Ravitaillements solides et liquides

- ✓ Bois de Tincave (km 9), ravitaillement et Barrière Horaire à 9h15.
- ✓ Refuge du Mont-Jovet (Km20), ravitaillement et barrière horaire à 11h30
- ✓ Champey (Km28), ravitaillement et barrière horaire à 13h30
- ✓ Bois de la Cour (km35), ravitaillement

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Mesures COVID (si besoin)

- Masque obligatoire lors du retrait des dossards mais aussi lors de la course si les conditions sanitaires l'exigent (départ et zone de ravito) .
- Respectez le sens de circulation lors du retrait des dossards
- Les dossiers doivent être complets pour que les dossards puissent être remis.
- Les secouristes prendront votre température lors du retrait des dossards. Si les secouristes jugent d'une inaptitude physique liée à une forte température, vous ne pourrez pas prendre le départ de votre course.
- Aucune inscription sur place le jour de la course.
- Si les conditions sanitaires l'exigent, l'organisation fera des départs en vague.
- Si la FFA, Préfecture et/ou une Mairie ne donnent pas leur autorisation, la course ne pourra être maintenue et votre inscription sera automatiquement reportée pour l'édition 2022.
- Exceptionnellement, le briefing d'avant course se fera par Facebook live. Chaque coureur aura reçu le road book et toutes les infos liées à sa course (parcours, secours, PNV etc...)
- Sur les ravitaillements, des mesures seront prises afin d'éviter tout contact entre coureur et bénévole.
- Il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix. Les prix seront remis dès l'arrivée des coureurs.
- **Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**